



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°77/2025

Le Maire de la commune de BAZOCHES-LES-GALLERANDES,

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R.26, 3° et 15° et 28° du code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les réjouissances et cérémonies publiques et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents ;

Considérant que la FCPE organise un « Marché de Noël » qui aura lieu le dimanche 30 novembre 2025 et qu'à cet effet le parking de la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes sera occupé par des animations toute la journée dimanche 30 novembre 2025.

ARRETE :

- Art. 1er : La circulation et le stationnement seront interdits :
 - sur la totalité du parking, du vendredi 28 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 30 novembre 2025, 19h00.
- Art. 2 : Seuls les véhicules de secours seront autorisés à accéder et à emprunter le parking. Une voie devra rester libre pour le passage des secours.
- Art. 3 : Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront à partir du vendredi 28 et jusqu'au dimanche 30 novembre 2025 et seront signalées par des panneaux réglementaires.
- Art 4 : Les membres de la FCPE seront chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Art 5 : Des panneaux et des barrières seront installés pour faire appliquer les présentes dispositions.
- Art 6 : « Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Bazoches-les-Gallerandes et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr> »

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- * Aux membres de la FCPE
- * Gendarmerie de Neuville-aux-Bois
- * SDIS
- * Affiché en mairie

Fait à Bazoches-les-Gallerandes, le 04 novembre 2025

Le Maire

Alain CHACHIGNON

